

Un budget au service des politiques publiques

La Communauté d'agglomération, comme toutes les collectivités territoriales, participe à la réduction de la dépense publique et subit les baisses de dotation de l'État. Pour autant, elle maintient un effort d'investissement important dans les communes.



Pour 2016-2020, l'agglomération dispose d'un plan pluriannuel de 347 millions d'euros (investissement et fonctionnement confondus).

Comment la CACP redistribue-t-elle vers les communes ?

Pour cela, elle dispose de deux enveloppes financières. Il existe un premier mécanisme d'attribution de compensation. Cette contribution est versée directement aux communes. Courdimanche a pour sa part reçu 1 368 044 € en 2018. Pour simplifier, quand la Ville transfère une compétence à l'agglomération cela veut dire que cette dernière la prend en charge financièrement. Ce fonds correspond au solde entre la recette fiscale prélevée par l'agglomération et le coût des compétences transférées.

La seconde enveloppe, qui profite directement aux communes, c'est le fonds de concours et équipements liés à l'accueil des populations.